

3.0 Légende du zonage > Annexe n° 1 : Règlement graphique

ZONES DE PUBLICITÉ

-  ZP1a : Sites Patrimoniaux Remarquables en agglomération et hors zones d'activités
-  ZP1b : Espaces patrimoniaux en agglomération (hors Sites Patrimoniaux Remarquables) : périmètre Val de Loire UNESCO (périmètre UNESCO uniquement, la zone tampon UNESCO ne faisant pas l'objet d'une zone spécifique), sites inscrits, sites classés, site Natura 2000
-  ZP1c : Centres-villes et bourgs commerçants et patrimoniaux
-  ZP2a : Secteurs à dominante résidentielle en agglomération principale de Saumur
-  ZP2b : Secteurs à dominante résidentielle, bourgs à caractère rural dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants
-  ZP3a : Axes routiers majeurs en agglomération principale de Saumur
-  ZP3b : Axes routiers majeurs en agglomération de moins de 10 000 habitants
-  ZP4a : Zones d'activités et secteurs d'équipements
-  ZP4b : Zones d'activités et secteurs d'équipements en agglomération de moins de 10 000 habitants
-  ZP4c : Zones d'activités et secteurs d'équipements hors agglomération

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES : PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

-  Monument historique
-  Périmètre des Abords des Monuments Historiques
-  Site classé
-  Réserve Naturelle Régionale
-  Site inscrit
-  Site Natura 2000
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

AUTRES ÉLÉMENTS :

-  Limites d'agglomération de plus de 10 000 habitants
-  Limites d'agglomération de moins de 10 000 habitants
-  Périmètre UNESCO du Val de Loire (hors zone tampon)

- Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération (non exhaustifs)

CADASTRE :

-  Bâtiments en dur
-  Bâtiments légers

RÉSEAU VIAIRE :

-  Voie ferrée
-  Type autoroutier
-  Liaison principale